

SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE

=====

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 décembre 2017

Le dix-neuf décembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, le conseil syndical de MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN,

Date de convocation : 12 décembre 2017

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Maryline MANEN, Lionel BARRAL, Denis SERRET remplace Thierry GATTO, René BERGIER, Philippe SOUAL, Christian LEZARME remplace Gérard FARREYRE, Fabien SYLVAIN, Laurent FAURE, Pierre TERRAIL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES: Thierry GATTO, Gérard FARREYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe SOUAL

Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2017

René Bergier, vice-président précise que « l'article 12 bis » n'a pas lieu d'être et doit être retiré du compte-rendu proposé.

Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le compte-rendu tenant compte de cette remarque.

Approbation de l'actif transféré par la commune d'Aouste sur Sye dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2017

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical qu'il conviendrait d'approuver le tableau ci-dessous relatif à l'actif transféré par la commune d'Aouste sur Sye dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2017.

MISE A DISPOSITION SERVICE ASSAINISSEMENT – Collectivité remettante AOUSTE SUR SYE

Mise à disposition des biens	242	34 240.00		203	34 240.00
	242	4 162.72	Terrains	211	4 162.72
	242	3 428.00	Matériel spécifique d'exploitation	2156	3 428.00
	242	3 395 395.28	Autres	2158	3 395 395.28
	242	120 927.56	Installations matériel et outillage technique	2315	120 927.56
Amortissements matériel spécifique d'installation	28156	3 428.00	Transfert des amortissements	2492	3 428.00
Amortissements autres	28158	954 528.26		2492	954 528.26
Subvention d'équipement	131	1 140 866.24	Transfert des subventions	2492	1 140 866.24
Transfert des reprises de subvention	2492	346 232.91	Transfert des reprises de subvention	1391	346 232.91
Emprunts	1641	466 476.21	Transfert d'emprunts	2492	466 476.21
	1687	235 629.63	Transfert d'emprunts	2482	235 629.63

MISE A DISPOSITION SERVICE ASSAINISSEMENT – Collectivité bénéficiaire BA Assainissement SMPA

Etudes	203	34 240.00	Mise à disposition des biens	1027	34 240.00
Terrains	21711	4 162.72		1027	4 162.72
Matériel spécifique d'exploitation	21756	3 428.00	Matériel spécifique d'exploitation	1027	3 428.00
Autres	21758	3 395 395.28	Autres	1027	3 395 395.28
Installations matériel et outillage technique	2317	120 927.56	Installations matériel et outillage technique	1027	120 927.56
Transfert des amortissements	1027	3 428.00	Amortissements matériel spécifique d'installation	28156	3 428.00
Transfert des amortissements	1027	954 528.26	Amortissements autres	28158	954 528.26
Subvention d'équipement	1027	1 140 866.24	Transfert des subventions	131	1 140 866.24
Reprises de subvention	1391	346 232.91	Transfert des reprises de subvention	1027	346 232.91
Transferts d'emprunt	1027	466 476.21	Emprunts	1641	466 476.21
Transferts d'emprunt	1027	235 629.63	emprunts	1687	235 629.63

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'actif transféré par la commune d'Aouste sur Sye dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2017.

Décision modificative n°1 Budget Assainissement - Amortissements

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical qu'il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0.00 €	7 050.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	7 050.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	7 050.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-2813 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25.00 €
R-28158 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 025.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 050.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 050.00 €
Total Général		7 050.00 €		7 050.00 €

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical décide de procéder aux décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

Surveillance et entretien des installations du Syndicat Mixte des Eaux Drôme Gervanne : facturation de l'année 2017

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'en l'absence de personnel au Syndicat Mixte des Eaux Drôme Gervanne, la surveillance et l'entretien des installations du Syndicat sont réalisés par le Syndicat Mirabel Piégros Aouste. Compte-tenu de l'absence pour maladie du personnel titulaire du SMPA et du fait que les personnels contractuels ne peuvent être mis à disposition, il y a lieu de facturer les interventions. La facture de travaux, pour l'année 2017, s'élève à la somme de 10.000 euros.

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à émettre pour le compte du S.M.E.D.G., une facture de travaux d'un montant de 10.000 euros correspondant à la surveillance et à l'entretien des installations du Syndicat pour l'année 2017,

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif – exercice 2016

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOQS) d'assainissement non collectif. Florian Labat présente ce rapport à l'assemblée.

Après présentation de ce rapport et après en avoir débattu, le Conseil Syndical adopte, à l'unanimité, le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Questions diverses :

- René Bergier, Vice-Président, présente et propose des modifications à apporter au règlement d'assainissement collectif. Ce projet de règlement sera débattu lors d'un prochain conseil syndical.
- Madame la présidente informe l'assemblée du courrier reçu d'une association de consommateurs, Consommation Logement et Cadre de Vie, sollicitée par des usagers d'Aouste sur Sye. Ces usagers remettent en cause la facturation annuelle de 35€ liée au

SPANC, mise en place, cette année, sur la commune d'Aouste suite au transfert de compétence.

- Madame la présidente informe l'assemblée qu'une réponse a été faite par notre avocat au conseil du collectif des Berthalais.

La séance est levée à 21 heures.